

Lekha Dodi n° 466

T"01

Horaires Chabat Nice et régions
Parachat Nitsavim-Vayeleh'

24 Eloul 5771

Vendredi 23 Septembre 2011

Allumage des Nérote : 19h09

Chékià : 19h27

Samedi 24 Septembre 2011

Fin de Chabat : 20h08

Rabénou Tam : 20h38

Le lekha dodi de cette semaine
est dédiée

à la mémoire de

Rav Ringer zal

toute la communauté
de la
Yéchiva Torat H'aïm CEJ
vous souhaite CHANA TOVA

Le mot du RAV :

« Roch Hachana le jour où la lune se cache »

Par Rav Moché Merqui – Roch Hayéchiva

La Tora dit (Vayikra 23-24), à propos de la fête de Roch Hachana : **« Au septième mois, le premier jour du mois aura lieu un repos solennel (Zikarone Teroua : souvenir de sonnerie », convocation sainte, vous ne ferez aucun travail et vous offrirez un sacrifice à Hachem. »**

Alors que les autres fêtes sont fixées en milieu de mois, et que le motif de la fête est donnée, la Tora édicte que le jour de Roch Hachana doit être célébré le premier jour du 7^{ème} mois, sans en donner un motif clair – **« Zikarone Teroua »**.

Pessa'h : le 15 Nissan, en souvenir de la sortie d'Egypte ;

Chavouot, le 6 Sivan, fête de la moisson, 50^{ème} jour après la sortie d'egypte, correspond au don de la Tora ;

Kippour : le 10 Tichri est un jour favorable au pardon de nos fautes depuis l'époque où Hachem a pardonné la faute du veau d'or ;

Souccot : le 15 Tichri, fête des cabanes, nous rappelle la protection divine et ses bienfaits pendant la traversée du desert.

Pourquoi la fête de Roch Hachana est elle fixée le 1^{er} Tichri, au 7^{ème} mois de l'année ?

Que représente la notion de Zikarone Teroua ? A quoi correspond cette fête ?

Le roi David nous donne 3 éléments d'explication dans Tehilim 81-4 :

« Sonnez du choffar « Bakessei Leyom 'Haguénou », à la nouvelle lune, lorsqu'elle est cachée, le jour de notre fête » ; « C'est un 'Hok pour Israël et un jugement pour le D' D'Israël »

Nos maîtres (Guémara Roch Hachana 8a) s'interrogent sur le fait de savoir quelle est la fête pendant laquelle la lune est cachée ? Il s'agit de Roch Hachana, 1^{er} jour du mois la lune n'est pas visible

-1 'Hok Lé Israël : Roch Hachana s'inscrit dans une logique irrationnelle, appelée 'Hok, illustrée par la lune qui se cache en début de mois.

-2 « Jugement pour le D' D'Israël » la michna de Roch Hachana développe l'enseignement du Roi David : il s'agit du jour où l'humanité est jugée, à l'instar d'Adam Ha Richon qui a été jugé le 1^{er} Tichri 1^{er} jour du 7^{ème} mois, et il a été gratifié. Il n'est pas mort le jour où il a fauté en mangeant le fruit défendu.

-3 « Sonnez du Choffar » : Le son du Choffar doit nous secouer pour dévoiler l'Étincelle cachée qui se trouve dans notre cœur.

La Téfila de Roch Hachana constitue le point central de la Avoda Che Ba Lev, le service du cœur. Cette Avoda consiste à proclamer dans le plus profond de nous même la Royauté Divine **« Ha Melekh Ha Kaddoch »** Cette Avoda consiste à dévoiler la **« lune cachée »** à reconnaître, dans ce monde matériel qui cache la présence divine, Sa présence dans notre cœur par une Téfila Bé Kavana et une Devekout Totale.

Que se dévoile la lumière divine pour cette nouvelle année – Santé, Bonheur, Refoua Chéléma, Vekol Tov.

Bénédiction – Malédiction (suite) par Rav Imanouël Merqui

La veille de Roch Hachana est le moment le plus propice pour traiter de ce sujet si important et si passionnant. Effectivement nous ouvrons les fêtes de Roch Hachana par un chant d'une grande profondeur « ah'ot kétana ». Or le refrain énonce « **tih'lé chana vékilélotéha – que l'année s'achève ainsi que ses malédictions** ». Et la dernière strophe dit « **tah'èle chana oubirh'otéha – que l'année commence ainsi que ses bénédictions** ». C'est le souci de nos premières prières pour le Grand Jour du Jugement ouvrant la nouvelle année : la fin des malédictions et le début des bénédictions. C'est donc le moment où jamais d'en parler ! Effectivement commencer une nouvelle année sans voir les malédictions disparaître et les bénédictions apparaître ne nous paraît pas de grand intérêt. On prie D'IEU pour obtenir un changement radical. On annonce, en tout cas on espère l'éradication des malédictions et l'apparition des bénédictions ! D'ailleurs au traité **Méguila 31b** le Talmud enseigne que le prophète Ezra a institué qu'on lise à la communauté la paracha de Ki Tavo comprenant quatre-vingt-dix-huit malédictions afin que « l'année s'achève ainsi que ses malédictions ». Cette institution prouve ô combien s'en est un souci même pour les grands hommes tel Ezra.

Lorsqu'on traite du sujet de la Bénédiction il me semble qu'un des sujets les plus sensibles c'est la Tsédaka. Je m'explique : une des lois les plus difficiles pour l'homme d'honorer correctement et pleinement est bel et bien cette injonction de la Tora de donner de son argent au nécessiteux. On a beaucoup de mal à lâcher son argent pour l'autre, pour l'étranger, certains ont même du mal à aider leur proche parent. On pourrait analyser ce qui nous retient de respecter honorablement cette mitsva de la Tora, mais, je pense que cela est inutile. La vraie raison pour laquelle on ne donne pas ou peu d'argent c'est tout simplement parce qu'on est animé d'une avarice chronique. J'espère que le texte Talmudique qui suit nous permettra de remédier à ce défaut. Au traité **Baba Batra 9b** le Talmud enseigne « tout celui qui donne une prouta (plus petite pièce de monnaie correspondante à deux centiles d'euro) au pauvre est béni par six bénédictions ! » (le Porat yossef explique que dans certains cas on est béni de huit bénédictions). Faites le calcul pour un euro c'est donc 50×6 bénédictions = 300 bénédictions. 10 euro = 3000 bénédictions. 100 euro = 30000 bénédictions, etc.... Le Béh'or Chor explique que les six bénédictions pour celui qui donne une prouta au pauvre correspondent aux six commandements passifs – lo taâssé – prononcés par la Tora à l'égard de celui qui se retient de donner une pérouta au pauvre. Effectivement le Rambam dans ses Hih'ot Matnot Aniyim énumère six fautes transgressées pour celui qui ne donne pas de la Tsédaka. Par conséquent, en donnant la Tsédaka on a fait l'économie de ces six fautes et on reçoit un salaire pour chacune de ces fautes évitées.

Ce discours n'explique pas cependant le rapport qu'il y a entre Roch Hachana et la Tsédaka. En somme, jusqu'ici je dis qu'à Roch Hachana nous prions pour la bénédiction et qu'une façon d'obtenir la bénédiction c'est la tsédaka. Mais reste à expliquer pourquoi précisément avoir choisi la Tsédaka pour obtenir la bénédiction au début de l'année ?

Je répondrais à cette question en deux temps. Tout d'abord en ce jour de Roch Hachana – jour où l'homme est jugé, il y a un danger extrême. Oui je suis jugé donc je me penche davantage sur moi-même et ce dans mon rapport avec D'IEU, et le danger est là car se pencher sur son avenir conduit l'homme à oublier l'autre et à le négliger. Dans nos prières et dans notre travail de ce premier jour de l'année où nous nous concentrons sur nous-même nous devons être vigilant de ne point offenser l'autre d'aucune manière. Le remède à ce danger est bel et bien la Tsédaka. Se soucier de soi n'autorise pas l'homme à mettre l'autre sur la touche. Les Maîtres du Moussar vont encore plus loin lorsqu'ils développent l'idée qui veut que nous pourrions espérer un jugement favorable à notre égard à Roch Hachana seulement si nous nous penchons vers l'autre et quel engagement nous prenons vis-à-vis de l'autre !!! Par exemple et notamment mon

Grand Maître Rav Chlomo Wolbe ztsoukal rapporte un conseil du Maître Rav Israël Salanter ztsl qui annonce que le seul conseil pour sortir méritant à Roch Hachana est de s'engager vis-à-vis des autres !!! (voir Alé Chour II page 417 à 421). C'est dire que la Tsédaka ne remédie pas uniquement au danger de se pencher uniquement vers soi, la chose va plus loin : la Tsédaka est l'enjeu même de Roch Hachana. Par conséquent ouvrir l'année avec ce chant qui implore la bénédiction divine veut dire, selon mon discours, que nous nous engageons à prendre plus au sérieux le souci de l'autre et, à notre échelle, faire le maximum pour l'aider de quelque façon soit-elle.

En deuxième temps, et en poursuivant l'idée jusqu'ici développée, arrêtons-nous sur un passage du Talmud cité au traité **Roch Hachana 16b « Rabi Yitsh'ak a dit : la Tsédaka déchire le jugement énoncé sur l'homme »**. La Tsédaka a non seulement cette faculté de faire basculer le jugement dans le sens favorable mais, plus encore, elle a également la faculté d'annuler le jugement défavorable déjà décrété à l'égard de l'homme. C'est dire qu'avec la Tsédaka on peut déjouer le décret divin et le changer ! Le "vrai" et "ultime" décret est celui dont l'homme en sera l'initiateur et ce à travers la Tsédaka qu'il fera. Pour prouver ses dires Rabi Yitsh'ak cite le verset énoncé par le roi Chlomo dans Michlei « la tsédaka sauve de la mort ! ». C'est dire que la Tsédaka change le pire des décrets celui de la mort ! Ceci est rapporté dans le Choulh'an Arouh' Y'D 247-4 qui s'exprime en ces termes « la Tsédaka repousse les décrets les plus durs, et préserve de la mort dans les périodes de famine ». Cela veut dire que même si les conditions "naturelles" doivent conduire l'homme à la mort, par le biais de la Tsédaka il en sera épargné. Le Chah' (2) rajoute : la tsédaka préserve de tous types de mort et rallonge la vie. Mais quelle est la vertu que comporte la Tsédaka pour qu'elle puisse changer le décret divin ? Le Maharal (H'idouché Agadot) explique que la Tsédaka a pour vertu de transformer l'homme dans son essence jusqu'à devenir un autre homme, ce faisant le décret jusqu'ici prononcé à son égard n'est plus adapté puisqu'il est devenu un autre homme, il faudra donc réviser son jugement. La Tsédaka change de nombreuses choses chez l'homme par exemple le rapport étroit qu'il a avec son argent. Pour suivre notre discours on dira que la Tsédaka permet à l'homme de changer la vision qu'il a de lui-même, je veux dire que jusqu'ici l'homme se souciait de lui-même allant parfois jusqu'à négliger l'autre. Désormais par la Tsédaka il va apprendre à sortir de l'emprisonnement de son monde et va se resituer dans un univers plus large. En réalité le regard qu'il avait sur lui-même était erroné puisqu'il occultait les autres. Il n'aura donc pas seulement un nouveau regard sur le monde incluant les autres, il aura surtout un nouveau et juste regard sur lui-même : celui de se regarder soi-même entourer des autres...

Je profite de ce dernier article de l'année 5771 pour souhaiter CHANA TOVA à tous nos lecteurs et lectrices, à tous ceux qui nous aident pour la réalisation du Leh'a Dodi, à tous les fidèles et amis de la Yéchiva C.E.J., ainsi qu'à toute la communauté. En levant les yeux vers le ciel je prie pour que ceux qui ont de l'argent se penchent vers ceux qui n'en n'ont pas, ouvrent leur portefeuille pour arroser les amis fanés et ainsi que par le mérite de la mitsva de la Tsédaka et l'exercice effectué à travers elle, nous connaîtront tous la vie, le bonheur, la joie, la santé, le chalom et surtout LA TORA puisque sans ELLE la vie est à plaindre...

GAGNEZ une tablette ARNOVA 10 Android
10 euro une chance de gagner/20 euro deux chances de gagner
Nom _____ prénom _____
Adresse postale _____
Téléphone _____
A renvoyer à Rav Imanouel Mergui C.E.J.
31 avenue Henri Barbusse 06100 Nice

Mesdames, mesdemoiselles
Cours spécial avant
Roch Hachana
Lundi 26 septembre à 14h30
Au C.E.J.



PROPOS SUR ROCH HACHANA – D'APRÈS RAV RINGER ZAL

La religion que vous pratiquez, elle mène à quoi ? Ces prières des "jours redoutables", ces rites qui les accompagnent, à quel besoin, à quelle recherche répondent-ils ? Excusez-moi d'avoir attaqué la question de front, mais il faut parfois brusquer pour entrer en matière !

Dans le Talmud, la sonnerie du Chofar à Roch Hachana, est comparée en maints aspects à celle de l'année du jubilé. Essayons de découvrir le rapport qui les relie.

Cette cinquantième année était appelée "l'année de la liberté". Les terres vendues revenaient à leur premier propriétaire et les serviteurs qui avaient loué leur force de travail, retrouvaient une vie normale. La liberté proclamée par le Chofar représentait donc le désengagement des contraintes de la vie économique. Ce son sans artifice contient un appel au retour vers l'origine. La corne évoque d'ailleurs comme une antenne braquée vers le ciel.

Liberté ? Est-ce dans le judaïsme qu'on va la trouver ? Notre société libérale ne s'est-elle pas au contraire révoltée contre les contraintes religieuses ? Oui !, nous croyons qu'une discipline sensée et librement consentie n'est pas contradictoire à la liberté, tandis qu'un asservissement inutile dans lequel on se laisse inconsciemment glisser l'est. La Tora laisse entendre que l'esclavage est une condition dans laquelle l'homme retombe infailliblement s'il ne s'efforce pas constamment de s'en affranchir. Le Midrach laisse entendre que l'esclavage en Egypte n'avait débuté qu'après que les juifs se fussent laissés prendre au jeu fascinant de construction des villes – au "développement, à la croissance dirait-on aujourd'hui. Ce n'est pas une déviation que de parler de la servitude en Egypte en ce début d'année, car si c'est à l'époque de Pessah' qu'eut lieu la sortie effective, c'est à Roch Hachana que cessa l'asservissement.

Pour dire un mot de l'inflation, n'est-ce pas cette gourmandise exigée par notre système économique qui ronge, en fin de compte, notre vie ? N'est-ce pas le moteur même de toute la production qui nous entraîne dans un galop sans répit ? Des problèmes de ce genre, au lieu de n'appeler que des mesures techniques, n'exigeraient-ils pas la remise en cause de notre attitude face au bien-être matériel ? Limitons nous à répéter que l'aspect humain dans toutes ces questions est primordial et que cette manière de voir pourrait constituer la clé du problème.

A lire les journaux on pourrait croire que notre souci majeur est celui dont parlent les hommes politiques. Ce sur quoi je reviens, c'est cette surenchère du problème économique. N'est-ce pas, une fois de plus, nous forcer à regarder vers le bas et non vers le haut ? Non seulement la vie matérielle nous a attirés dans son sillage, mais encore veut-elle nous faire croire que ce n'est que d'elle qu'il faut s'occuper.

Revenir aux sources, à la signification réelle de notre vie, est l'exclamation du Chofar. Et, je le répète : si nous étions plus conscients des questions primordiales, les secondaires ne s'en trouveraient que mieux abordées.

Le Chofar, les prières, les rites de ces jours de début d'année représentent la libération de l'homme. D'abord sa victoire sur la vie matérielle, l'affirmation de la suprématie de sa dimension sur celle du monde qui l'entoure. Ensuite, la libération de l'homme de lui-même, car le deuxième piège, le plus fallacieux, c'est l'autosatisfaction que procure l'admiration de ses propres gestes et de ses grandes décisions historiques.

Mais pour se libérer d'un système, il faut en avoir découvert un autre. Il ne suffit pas de vouloir s'affranchir, de se lamenter des carences de l'existence, il faut savoir où l'on va. Il est même anodin de parler du fait que l'on veut "retourner vers D'IEU" ; il faut savoir comment se diriger, en quoi cela consiste. En ce début d'année, on prend un nouveau départ. Tout ce qui se fera dans les mois suivants sera marqué de la manière dont nous avons conçu notre existence en ces jours de recueillement et de prières.

Puisse le Chofar nous inciter à poursuivre notre chemin en remontant la pente ! Puisse-t-il nous libérer de l'inflation des problèmes matériels et des ambitions personnelles !
